

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/03/2015

Date convocation : 07 mars 2015

Absent : /

Lecture du compte-rendu du 30/01/2015 : approbation du Conseil

▪ Approbation des comptes administratifs 2014:

COMMUNE

Section de fonctionnement

Dépenses : 390 808,92 €

Recettes : 879 071,31 €

Soit excédent de 488 262,39 €

Affectation du résultat :

- Compte 1068 (virement investissement) 360 862,40 €

- Compte 002 (report à nouveau) 127 399,99 €

Section d'Investissement

Dépenses : 535 651,90 €

Recettes : 238 435,50 €

soit déficit de 297 216,40 €

CCAS

Section de fonctionnement

Dépenses : 2530,00 €

Recettes : 3854,99 €

Soit excédent de 1324,99 €

ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Dépenses : 11 892,14 €

Recettes : 22 509,64 €

Soit excédent de 10 617,50 €

Affectation du résultat :

- Compte 002 (report à nouveau) 10 617,50 €

Section d'Investissement

Dépenses : 8 680,06 €

Recettes : 39 981,22 €

soit excédent de 31 301,16 €

AEP

Section de fonctionnement

Dépenses : 14 257,31 €

Recettes : 15 433,96 €

Soit excédent de 1 176,65 €

Section d'Investissement

Dépenses : 49 034,93 €

Recettes : 44 830,69 €

soit déficit de 4 204,24 €

Affectation du résultat :

- Compte 1068 (virement investissement) 1 176,65 €

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

Le Conseil prend acte de l'état annexe des comptes des sections.

▪ Approbation du compte de gestion :

Dressé par M. GUEGAN, Trésorier d'Ambert : approuvé à l'unanimité (aucune observation ni réserve).

▪ Vote des taux des taxes 2015 :

A l'unanimité le Conseil décide de reconduire les taux des 3 taxes à savoir :

TH : 7,16 % TFB : 8,23% TFNB : 54,63%

▪ Subventions 2015 :

M. le Maire présente la liste des subventions attribuées en 2014 et les nouvelles demandes pour 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil reporte à la prochaine réunion la répartition définitive des subventions.

▪ **Bâtiment communal – Coordonnateur SPS :**

Le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise COS – 42 *La Grand Croix* pour un montant de 1350 € HT pour une mission de coordination sécurité protection santé.

▪ **Contrat bail commercial :**

Le Conseil Municipal, à la demande de Mme BAUR Carole, accepte que le contrat de bail commercial (section AL n° 353) soit rédigé par Maître Eric LAFONT, Avocat – Cabinet ORLHAC PIALES - 03700 *Bellerive/Allier*.

Cette décision annule et remplace celle du 30/01/2015. La reprise est prévue pour le mois de mai 2015.

▪ **Motion pour défense des services publics locaux :**

Les membres du Conseil Municipal adopte cette motion qui sera envoyée après signature à l'Association des Maires du 63.

▪ **DETR complémentaire 2015 :**

M. le Maire propose de déposer un dossier auprès de la Sous Préfecture pour des travaux de restructuration et mises aux normes du multiple rural. Des devis sont en cours.